

MODALITES DE DEMANDE ET D'ATTRIBUTION DE DUPLICATA

Toutes les demandes de duplicata doivent être envoyées directement par les familles au Conseil général.

- Les familles doivent remplir une nouvelle demande de carte de transport scolaire (car ou S.N.C.F.)
- Joindre un chèque bancaire ou postal de 5 € à l'ordre de "Transport scolaire 08 ard"

- Envoyer le dossier à l'adresse suivante :
CONSEIL GENERAL DES ARDENNES
Service Education et Transports
Hôtel du Département
08011 - CHARLEVILLE-MEZIERES Cedex

OU

- Paiement en espèces sur place :
Service Education et Transports
6-8 avenue d'Arches
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

- L'établissement scolaire doit établir une attestation provisoire à l'élève valable 15 jours (voir modèle ci-joint)

- Les duplicata sont envoyés directement aux familles **SAUF S.N.C.F. et T.A.C. qui sont à retirer en gare S.N.C.F. et en gare routière**

Attention supplément :

- duplicata S.N.C.F. : 20 € à payer en gare S.N.C.F.
- duplicata T.A.C. : 8 € à payer en gare routière